

## COMPTE RENDU

### DE LA RÉUNION DE TRAVAIL FONDEYRE-STCM

Mercredi 5 février 2025

Intitulé	Nom	
Collège administration		
Préfecture	M. Serge JACOB M. Bruno RAMETTE	Présent Présent
DREAL	M. Rémy CORTES	Présent
ARS	M. Jean-Sébastien DEHECQ	Présent
Collège collectivités		
Toulouse Métropole	Mme Sabine CHARDAVOINE	Présente
Collège riverains		
Comité de quartier Nord Minimes	M. Serge BAGGI M. Marc ROUZAUD	Présent Présent
Comité de quartier des ponts jumeaux	M. Claude MARQUIE	Présent
Comité de quartier de Lalande	Mme Brigitte MORHAIN	Présente
France nature environnement	M. Alain RIVIERE	Distanciel
	M. Alain SOULARD	Présent
Collège exploitant		
STCM	M. Christophe ALLEGRIS	Présent

#### Ordre du jour :

- conclusions de l'évaluation quantitative des risques sanitaires ;
- définition des modalités d'application du plan de gestion.

*Ouverture de la séance à 9h00, sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.*

Cette troisième réunion de travail a pour objectifs de présenter les conclusions de l'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) et de définir les modalités d'application du plan de gestion.

M. JACOB indique que les présentations seront mises à la disposition de l'ensemble des membres de la réunion.

À la suite des premières conclusions transmises par STCM, le 17 novembre 2024, des compléments ont été demandés, notamment concernant le choix des différentes

hypothèses de travail. Les conclusions définitives seront présentées aux membres de la commission de suivi de site (CSS) lors de la prochaine réunion.

- **Conclusions de l'évaluation quantitative des risques sanitaires**

M. ALLEGRIS présente les éléments constitutifs de l'EQRS basée sur la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués (avril 2017). L'évaluation du risque sanitaire repose sur deux facteurs : le quotient de danger (QD) pour les effets dits « avec seuil » et l'excès de risque individuel (ERI) pour les effets dits « sans seuil ». Les différentes variables prises en compte incluent :

- la masse corporelle en fonction de la classe d'âge des enfants exposés (quatre classes d'âges pour les enfants de 0 à 7 ans : moins de 1 an, entre 1 et 3 ans, de 3 à 6 ans et supérieur à 6 ans) ;
- la valeur toxicologique de référence (VTR) ;
- la quantité de sol ingérée par jour et par classe d'âge ;
- la fréquence annuelle d'exposition à l'extérieur de l'habitation.

Une première analyse ne retenant que des hypothèses majorantes pour ces différentes variables a été réalisée en considérant des sols à 300 mg/kg de plomb.

Le premier calcul réalisé concerne les habitations sans potager et prend uniquement en compte l'ingestion directe de sol. Les résultats obtenus montrent des QD supérieurs au seuil de référence, pour les enfants des classes 1 à 3, tandis que les résultats de QD de la classe 4 sont largement inférieurs aux seuils de référence.

Le second calcul intègre l'ingestion de végétaux produits dans les potagers. Compte tenu de la faible surface des potagers identifiés dans la zone d'étude (10 à 15 m<sup>2</sup>), il a été considéré, par hypothèse majorante, que 10 % des végétaux consommés proviennent de potagers. Deux séries de calculs ont été réalisées :

- l'une reposant sur les teneurs moyennes de plomb des végétaux mesurées durant la campagne STCM de 2013 à 2019 ;
- l'autre utilisant le facteur de la bioaccumulation (BCF) moyenne de plomb pour chaque type de végétal (base de données).

Les résultats de la première série de calculs conduisent à des estimations majorantes. Cependant, dans tous les cas, l'ingestion de sol reste la principale voie d'exposition. L'ajout d'une ingestion de végétaux n'a qu'un faible impact sur les conclusions.

Des échanges ont ensuite été menés entre la STCM et le bureau d'études ANTEA concernant le choix de variables considérées plus réalistes. Six scénarios alternatifs ont été étudiés en ajustant les paramètres du scénario majorant par les paramètres suivants :

- la masse corporelle par classe d'âge (méthodologie nationale) ;
- la VTR ANSES 2013 (au lieu de la VTR EFSA 2011) ;
- la quantité de sol ingérée par jour et par classe d'âge : valeur centrale prise en compte dans le référentiel INERIS pour les enfants (au lieu de la valeur haute) ;
- la fréquence annuelle d'exposition à l'extérieur de l'habitation (contact potentiel de sols meubles) de toutes les classes d'âges : valeur estimée à 183 jours par an (au lieu de 350 jours par an) ;
- la consommation de végétaux issus du potager : variation de 5 % à 10 %.

Ainsi, pour l'ingestion seule, le bureau d'études considère que le scénario 1 est le plus pertinent en réduisant la durée d'exposition à 183 jours, les autres paramètres retenus

restant les paramètres majorants. En prenant en compte les concentrations réelles mesurées dans les différentes parcelles, il en résulte que dix parcelles nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion. En intégrant l'ingestion de végétaux issus des jardins potagers, avec une autoconsommation estimée à 10 %, cinq parcelles disposant d'un potager seraient concernées.

M. BAGGI et M. SOULARD expriment leur désaccord concernant le tracé des courbes d'iso-concentration. Dans le quartier de La Vache, des analyses réalisées à l'aide d'un détecteur portatif à photo ionisation (PID) par les comités de quartier ont révélé des valeurs supérieures à 300 mg/kg de plomb dans le sol. Les analyses de terre réalisées au 7 chemin du boulodrome, quant à elles, ont révélé des valeurs dépassant les 900 mg/kg de plomb dans le sol.

M. CORTES souligne que les mesures effectuées au PID sont ponctuelles et indicatives. Elles doivent être confirmées par un prélèvement d'échantillons représentatifs de la parcelle concernée puis par une analyse conforme à une méthodologie normalisée.

M. DEHECQ précise également que, dans le périmètre des 300 mg/kg de plomb dans le sol, un tiers des parcelles analysées présentent des concentrations inférieures à cette valeur.

Les comités de quartier souhaitent qu'une nouvelle courbe d'iso-concentration soit établie en intégrant les résultats des analyses réalisées dans les différentes parcelles en avril 2024.

M. JACOB insiste sur l'importance de respecter les textes réglementaires en vigueur pour mener à bien les investigations. Il est également nécessaire que l'ensemble des services et des membres s'accordent sur la définition de la courbe d'iso-concentration. Il rappelle que la courbe d'iso-concentration a été établie à partir de mesures réelles réalisées sur plusieurs années. Il est essentiel de la stabiliser une fois que les données sont jugées probantes, afin de permettre l'avancement du processus. La cartographie présentée lors de la dernière réunion de travail sera exposée lors de la prochaine réunion de la CSS. Enfin, il rappelle que les services mènent des investigations scientifiques et techniques pour garantir l'exhaustivité et la robustesse juridique de l'étude et permettre ainsi la mise en place d'un plan de gestion environnemental et sanitaire efficace.

M. SOULARD souhaite disposer du tableau récapitulatif des valeurs des parcelles présentées lors de la dernière réunion de travail. M. ALLEGRIS en prend note et se rapprochera du bureau d'études ANTEA.

- **Définition des modalités d'application du plan de gestion**

Les résultats des dépistages du plomb au 31 janvier 2025 sont présentés par l'ARS.

348 personnes ont effectué un test de dépistage. Depuis septembre 2023, aucun nouveau cas de saturnisme n'a été détecté. Les trois personnes ayant eu des teneurs élevées en plomb sont revenues à des teneurs normales. Toutefois, depuis octobre 2023, le dépistage est en stagnation, malgré le maintien de la gratuité du dispositif.

Le scénario initial présenté par le bureau d'études ANTEA apparaît comme très majorant. Il considère l'ingestion par des enfants de 1 à 6 ans à 91 milligrammes de terre, quotidiennement, durant 350 jours par an. Le QD ne reflète pas une probabilité

d'apparition de symptômes, mais constitue une approche statistique majorant un risque sanitaire pour un public ciblé.

En définitive :

- l'EQRS permettra de déterminer les parcelles nécessitant un plan de gestion environnemental ;
- les propriétaires devront mettre en œuvre les recommandations visant à prévenir l'exposition ;
- il est recommandé de limiter l'accès au sol sur les parcelles concernées ;
- les dispositifs de dépistage soutenus par l'ARS seront maintenus ;
- le plan de gestion environnemental sera mis en œuvre pour agir sur les sources de contamination.

M. BAGGI indique que certains habitants ne comprennent pas la recommandation relative aux gestes de précaution visant à diminuer les risques.

M. DEHECQ précise que 5 % des enfants ont une probabilité de développer une maladie à terme, si l'exposition au plomb a été continue pendant une période prolongée. Il rappelle que Toulouse possède un sol naturellement riche en plomb, d'où l'importance, pour les habitants, de suivre des gestes de précaution. Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) estime la concentration moyenne du sol toulousain à environ 100 mg/kg de plomb.

Les associations sont invitées à étudier les différents éléments présentés et à préparer une liste de questions qui sera abordée lors de la prochaine réunion de la CSS.

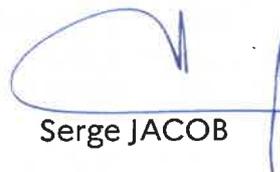
M. SOULARD souligne que le travail mené par les étudiants vise à clore le dossier. Mme MORHAIN ajoute que le travail des universitaires est rigoureux et mérite d'être respecté.

M. JACOB précise que les documents et les informations diffusés aux membres de la CSS peuvent être communiqués aux universitaires.

M. JACOB remercie l'ensemble des participants.

*La séance est levée à 11h00.*

Pour le préfet  
et par délégation :  
Le secrétaire général,



Serge JACOB